

LE MENSUEL

Janvier 2026



INFORMATIONS A LA UNE

*Le Conseil Municipal vous souhaite une
Bonne et Heureuse année*



VOEUX DU MAIRE

La cérémonie des Vœux du Maire se déroulera
Le Samedi 17 Janvier à 18h00 à la Salle Polyvalente.

Ouverture des portes à partir de 17h30.

MAIRIE 03.21.02.04.23

Lundi au Vendredi : 9h00—12h00 et 14h00—17h00
Samedi: 10h00—12h00 (Fermé durant les vacances scolaires)

AGENCE POSTALE COMMUNALE 03.21.26.63.80

Lundi au Samedi: 9h00—12h00

ESPACE CULTUREL 03.21.66.52.27

Lundi- Mardi-Jeudi-Vendredi: 16h00—18h00
Mercredi: 10h00—12h00 et 14h00—19h00
Samedi: 10h00-12h00

Vacances scolaires

Lundi-Mardi-Vendredi : 14h00—18h00

Mercredi: 10h00—12h00 et 14h00—19h00



DECHETS RECYCLABLES

Lundi 5 Janvier, Lundi 19 Janvier, Lundi 2 Février, Lundi 16 Février.



Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales de la commune.

Attention, l'inscription sur les listes électorales n'est jamais automatique et nécessite une démarche de votre part. Si vous déménagez, même dans un autre quartier de Norrent-Fontes, vous devez le signaler et fournir un justificatif de domicile. Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans sont invités à vérifier leur inscription.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, 2 conditions cumulatives doivent être remplies :

- Avoir le droit de vote implique de posséder la nationalité française, d'être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour, de jouir de ses droits civils et politiques.
- Avoir une attaché avec la commune au titre de son domicile principal, sa qualité de contribuable ou sa qualité de gérant de société.

Pour procéder à votre inscription, vous pouvez vous rendre en mairie ou procéder en ligne.

- Si vous vous rendez en mairie, Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription disponible en mairie.
- En ligne, via le site service-public.fr.

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- Un justificatif d'identité (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- Un justificatif de votre lien avec la commune de vote (par exemple votre facture d'électricité comme justificatif de domicile).

Si vous êtes citoyen d'un autre pays de l'Union européenne, vous aurez à transmettre une déclaration sur l'honneur précisant votre situation électorale.

Date limite d'inscription : le 6 février 2026



POMPIERS COMMUNAUTAIRES

Les Sapeurs-pompiers communautaires des Unités territoriales (casernes) interviennent pour toutes les missions « non urgentes » : fuite d'eau, épuisement/assèchement des caves, destruction de nids de guêpes/frelons ou autres insectes nuisibles, protection contre les essaims d'abeilles, capture protection et sauvetage d'animaux, chutes d'arbres sur la voie publique.

Pour faire appel à eux un seul numéro : 06 77 43 77 02



TADAO—SERVICES GRATUITS

Les élus d'Artois Mobilités ont voté la gratuité complète du réseau TADAO à partir du 1er Janvier 2026.

Les transports gratuits permettront à chacun de se déplacer librement. L'objectif est d'encourager l'utilisation des transports en commun et de diminuer le nombre de véhicules sur la route.

Plus besoin d'abonnement, de ticket ou de justificatif de domicile pour monter dans un bus ou un TER du réseau Tadao. Le système sera en « portes ouvertes » : tout le monde pourra monter et descendre librement, sans contrôle.

Le réseau Allobus sera également gratuit.



EAU POTABLE—CHANGEMENT DE PRESTATAIRE

Vous avez déjà reçu un premier courrier d'information de la Communauté d'agglomération.

Dès le 1er janvier 2026, votre contrat sera transféré à la régie d'eau potable «L'eau de l'Agglo» de la Communauté d'agglomération, automatiquement et gratuitement.

- > Aucune coupure d'eau n'aura lieu : la continuité du service est garantie.
- > Votre ancien délégué (SAUR, VEOLIA ou SUEZ) vous adressera votre facture de solde de tout compte (abonnement et consommations 2025) en janvier 2026.
- > La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane vous adressera par voie postale en janvier 2026 :

- Une fiche récapitulative de votre contrat – Vous pourrez vérifier l'exactitude de vos données personnelles et les mettre à jour si nécessaire (directement sur l'Agence en ligne ou en retournant le formulaire dédié)
- Vos identifiants de connexion à l'Agence en ligne
- Le mandat de prélèvement automatique à retourner signé dès que possible (pour les abonnés mensualisés ou prélevés à échéance).

Un numéro unique : 0 800 100 116 (appel gratuit)

PIMMS (Point Information Médiation Multiservices)

La prochaine permanence du PIMMS aura lieu **Mercredi 7 Janvier de 13h30 à 16h30**.

Les permanences du PIMMS ont lieu en Mairie!



MISSION LOCALE

La Mission locale est une structure de proximité dédiée à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle.

Mardi 13 Janvier de 9h00 à 12h00 en Salle des Mariages.



ANIMATIONS

ESPACE CULTUREL

**Inscription et prêt gratuit de Livres, CD DVD, magazines
Jeux vidéo et Jeux de société en consultation sur place**

Fermetures Espace Culturel

L'Espace Culturel sera fermé aux dates suivantes

Du Lundi 5 au Mercredi 7 Janvier, Vendredi 9 Janvier, Mercredi 14 Janvier entre 11h00 et 11h30, Jeudi 22 Janvier.

Merci de votre compréhension.



Ateliers d'écriture 2026

Les ateliers d'écriture dans le cadre du dispositif "Ecrire en Territoire" avec les Escales des Lettres en partenariat avec la CABBALR reprennent en 2026.

Séance 1 : Jeudi 8 janvier de 14h30 à 16h (présentation)

Séance 2 : Mardi 27 janvier de 14h30 à 16h

Séance 3 : Mardi 3 mars de 14h30 à 16h

Séance 4 : Mardi 14 avril de 14h30 à 16h

Séance 5 : Mercredi 29 avril de 18h00 à 19h30 : Café littéraire avec un(e) écrivain(e)

Séance 6 : Mardi 5 mai de 14h30 à 16h

Séance 7 : Mardi 9 juin de 14h30 à 16h

GRATUIT



Nouveauté magazine

L'Espace Culturel est abonné au magazine « Les 4 saisons », empruntable en médiathèque.



Un magazine de conseils et d'astuces de saison pour le potager, le verger, l'ornement, le petit élevage..., le tout avec une approche permaculturelle.